RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 28 février 1979
approuvant l'inscription à l'inventaire des bâtiments n^os 81 et 81 bis, parcelle n^os 834 et 835 (AE), 10169 (NE), sis sur la commune de Collex-Bossy

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire des bâtiments n^os 81 et 81 bis, sis sur la parcelle n^os 834 et 835 (AE), 10169 (NE), feuille n^o 19 (NE) du cadastre de la commune de Collex-Bossy, inscrite au registre foncier au nom de Monsieur Michel ARTIQUE;

vu les observations du propriétaire du 22 juin 1977;

vu le préavis de la commune du 14 juin 1978;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 21 juin 1978;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

./.

A R R E T E :

Article 1

Les bâtiments n^{os} 81 et 81 bis au sens des considérants sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

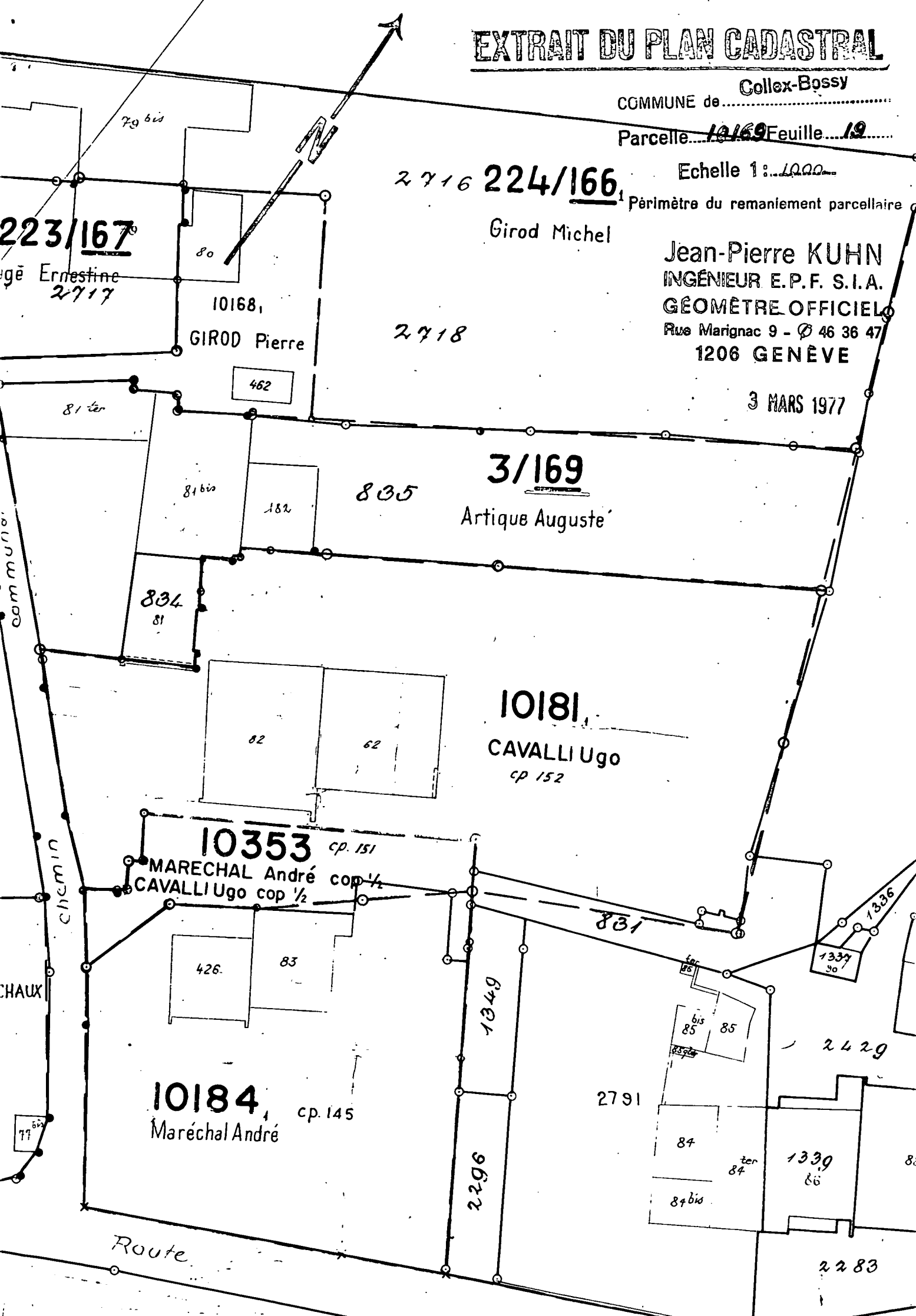
Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics

Jaques VERNET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours à compter de sa notification.

322. yk


EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
COMMUNE de Collex-Bossy
Parcelle 10169 Feuille 19
Echelle 1: 1000
Périmètre du remaniement parcellaire
Jean-Pierre KUHN
INGÉNIEUR E.P.F. S.I.A.
GÉOMÈTRE OFFICIEL
Rue Marignac 9 - ☎ 46 36 47
1206 GENÈVE
3 MARS 1977
2716 224/166 1
Girod Michel
223/167
gē Ernestine
2717
10168 1
GIROD Pierre
2718
3/169
835
Artique Auguste'
834
10181 1
CAVALLI Ugo
cp 152
10353 cp. 151
MARECHAL André cop ½
CAVALLI Ugo cop ½
831
10184 1 cp. 145
Maréchal André
2791
2429
2296
1349
1339
2283
Route
chemin
79 bis
80
462
81 ter
81 bis
182
81
82
62
426
83
77 bis
84
84 ter
84 bis
85
85 bis
1336
1337